

AGENT DE PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS

L'agent de propreté des espaces publics effectue les opérations de nettoyage des voiries et des espaces publics.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Nettoyement des voies, espaces publics et ouvrages d'art
- Constat et alerte de l'état de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers
- Médiation et relations à l'utilisateur

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les agents de propreté des espaces publics représentaient 28 900 agents au 31 décembre 2012. Ils sont principalement présents dans les structures intercommunales et les communes.

Ce métier est généralement rattaché à une direction de la propreté et du cadre de vie. Les agents de propreté des espaces publics ont une large autonomie dans l'organisation de leur travail et peuvent se voir confier la responsabilité d'un secteur d'intervention. Ce métier s'effectue en extérieur, seul ou en équipe, parfois en horaires décalés et les week-ends. Les activités de ce métier peuvent présenter une pénibilité liée à la station debout prolongée, au port de charges.

Les agents de propreté des espaces publics sont en relation régulière avec les services techniques et en contact permanent avec les usagers.

Ils peuvent évoluer vers des missions d'encadrement d'équipe.

ACCÈS

- Formation initiale dans les domaines du nettoyage et de la propreté
- Concours d'accès de la filière technique, catégorie C, cadres d'emplois des adjoints et adjointes techniques territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le renforcement des contrôles et des sanctions en matière de non-respect des espaces publics ;
- le développement des actions d'éducation citoyenne, d'évaluation des prestations et des médiations de voie publique : brigades dénommées environnement, vertes ou propreté et incivilités ;
- les techniques respectueuses de l'environnement ;
- la prise en compte de l'écologie dans les espaces publics ;
- le développement du tri sélectif sur la voirie ;
- le développement des démarches de certification qualité ou environnementale ;
- la séparation des activités horizontales (voies) des activités verticales (tags) ;
- l'informatisation des équipements de suivi de l'activité ;
- les facteurs technologiques (géolocalisation, GPS, applications smartphones, etc.) ;
- l'évolution des techniques et des matériels de nettoyage urbain : lavage, mécanisation, etc. ;
- l'accroissement des risques professionnels liés au nettoyage.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les effectifs territoriaux de ce métier ont progressé, passant de 24 205 agents en 2006 à 28 900 agents en 2012.

• SCÉNARIO 1

La prise en compte croissante des problématiques de développement durable, d'environnement et de qualité du cadre de vie favorisent un développement des emplois d'agents de propreté des espaces publics. La tendance est à une professionnalisation renforcée sur ce métier, la priorité étant mise sur les techniques de nettoyage, de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail, de relation et de médiation avec les usagers.

• SCÉNARIO 2

Plusieurs facteurs d'évolution pourront influencer sur les perspectives d'emploi des agents de propreté des espaces publics dans les collectivités :

- la pénibilité liée à ce métier (station debout prolongée et gestes répétés, travail par tout temps, manipulation de charges, horaires de travail d'amplitude variable...) est génératrice d'usure professionnelle qui nécessite fréquemment la reconversion professionnelle des agents et la recherche, lors des recrutements, de profils polyvalents. À noter que la généralisation du « zéro phyto » dans les collectivités implique aussi le retour à des techniques d'interventions manuelles ;
- à la recherche d'une optimisation et d'une plus grande efficacité de leurs modes d'intervention, les collectivités auront tendance à davantage mutualiser les équipements et matériels mais également les agents et les organisations dédiées à la propreté des espaces publics, en particulier dans les métropoles ;
- la propreté des espaces publics fait fréquemment débat pour déterminer les modes de gestion les plus adaptés et les plus efficaces. Ainsi, des communes et intercommunalités privilégient un mode de gestion en régie, quand d'autres font le choix d'externaliser ces activités dans le cadre d'un marché de services classique ou de modalités de partenariat public/privé plus intégrées.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

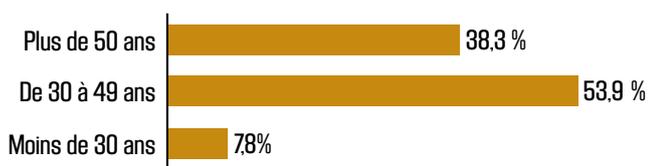
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

28 900 agents

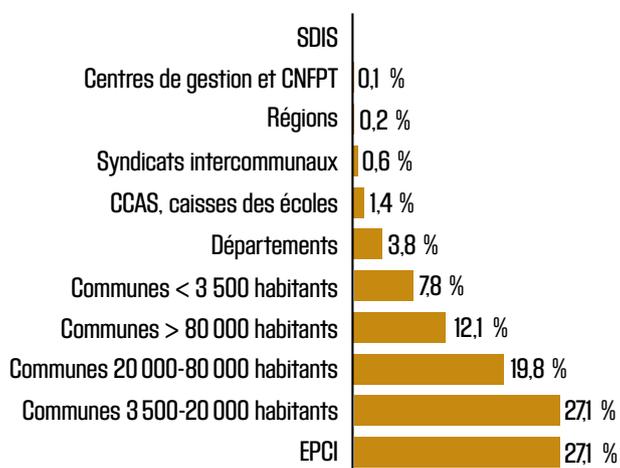
9,8 % d'agents à temps non complet

14,5 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

98,9 % d'agents de catégorie C

86,1 % d'agents titulaires

10,6 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **45 ans**

Part des plus de 55 ans : **19,3 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Propreté, collecte et gestion des déchets	15 500	53,5
Voirie, infrastructures et réseaux divers	6 200	21,4
Ateliers et matériels	1 400	4,8
Environnement	1 100	3,8
Autres services	4 700	16,5



FICHE RUSST > Pour en savoir plus sur les facteurs de risques professionnels, les mesures de prévention, les maladies professionnelles et le suivi médical liés à ce métier, consultez les fiches santé et sécurité au travail en lien avec le registre unique santé et sécurité au travail (RUSST)

Consultez le répertoire des métiers territoriaux sur WWW.CNFPT.FR